



Règlement des 12 Heures Vélo de Huy 2023

Le responsable (capitaine) de l'équipe est chargé de l'inscription de son équipe.

Inscriptions :

En ligne ⇒ remplir le formulaire via www.regiesportivehutoise.be

Contacts responsables de course :

- Par mail : info@regiesportivehutoise.be
- Par téléphone : 085/255.023
- Par GSM :
Vivienne WANDJI ⇒ 0478/732.495
Dominique LAPIERRE ⇒ 0483/859.800

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	3
0. Pré-avis.....	4
Chapitre 1 : Dispositions générales (inscriptions, prix, ...)	5
Chapitre 2 : La course vélo.....	6
2.1. Contrôle technique.....	6
2.2. Dispositions techniques.....	6
2.3. Classements.....	7
2.4. Le circuit.....	7
2.5. Réclamations.....	8
2.6. Catégorie Folklorique.....	8
2.7. Catégorie Course.....	8
Chapitre 3 : Postes de sécurité.....	9
3.1. Présence et consignes aux postes de sécurité.....	9
3.2. Procédure en cas d'accident.....	9
3.3. Matériel de sécurité.....	10
3.4. Contrôle par les organisateurs.....	10
Chapitre 4 : Spécial Village Course.....	11
Chapitre 5 : Sponsoring et publicités.....	12
Chapitre 6 : Sanctions et cautions.....	13
6.1. La course vélo.....	13
6.2. Les cautions.....	13
Chapitre 7 : Assurances.....	15

0. Pré-avis

Vu l'importance de cette manifestation, la Police de Huy ainsi que les Pompiers de la zone HEMECO imposent une série de mesures particulières reprises dans l'**Ordonnance de Police, la prescription des pompiers** et dans le résumé sur les mesures de prévention, de sécurité et de lutte contre l'incendie des pompiers.

Ces documents se trouvent sur le site de l'évènement. Tous les participants à la course ont l'**obligation** de les lire, ainsi que le règlement de la course, dans leur entièreté. C'est indispensable pour une sécurité optimale.

Voici un extrait de ces documents sur lequel nous voulons insister :

- 1) Toute bouteille en verre, toute canette et alcool autre que la bière et les bières spéciales sont strictement interdits durant toute la durée des 12h vélo, sur l'ensemble du site et du parcours. Cela comprend donc la Place Verte également.
- 2) Toute équipe possédant des bouteilles en verre, canette ou alcool non-autorisé, se verra confisquer cela dès le premier avertissement. Le contenu sera vidé dans les égouts et les contenants seront jetés.

Chapitre 1 : Dispositions générales (inscriptions, prix, ...)

Les 12 Heures vélo de Huy sont organisées par la Régie Sportive Hutoise (appelé par la suite les « organisateurs ») en partenariat avec la Ville de Huy, le Centre Culturel de Huy, la Fédération Wallonie-Bruxelles et différents clubs sportifs hutois.

Cette course cycliste est ouverte à tous, sous réserve d'acceptation discrétionnaire par les organisateurs, et se déroule sur un circuit déterminé par les organisateurs. Dans le présent règlement, seront dénommés « les participants » : les équipes vélo participantes, ainsi que les responsables des divers stands et des animations organisées sur le site.

Seules les équipes rigoureusement inscrites selon la procédure déterminée par les organisateurs sont autorisées à participer aux 12 Heures vélo.

Pour inscrire valablement un vélo, il faut que le responsable d'équipe :

1. **Inscrite son équipe** en remplissant le formulaire en ligne via www.regiesportivehutoise.be. Vous recevrez un mail de confirmation de votre inscription dans les jours qui suivent. **ATTENTION** : l'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement avec la **communication adéquate** (cf. Ci-dessous).
2. **Soit présent** à la réunion d'information générale « **Briefing des capitaines** », **le mercredi 4 octobre à 18h00**. Le lieu précis vous sera communiqué via la boîte mail du capitaine d'équipe, *à consulter régulièrement* !

L'absence sera sanctionnée par un retrait de caution de 50€ immédiatement.

L'inscription n'est prise en compte qu'après réception des frais d'inscription. Les inscriptions se clôturent le **vendredi 29 septembre 2023**.

Le montant d'inscription d'une équipe vélo est fixé à 50€ pour tous les vélos. En plus de l'inscription, une caution de 150€ vous est demandée afin d'assurer le respect des normes imposées par le présent règlement. Le **montant total de 200€** devra être versé au numéro de compte **BE66 7320 5614 2843** avant le **vendredi 6 octobre 2023**, avec la communication suivante : **Nom de l'équipe – Nom et prénom du responsable – 12H vélo Huy – « Frais d'inscription + caution »**.

Attention, si vous annulez votre inscription après le mardi 10 octobre 2023, les 50€ ne vous seront pas remboursés !!!

Attention, l'inscription ne sera enregistrée qu'après réception du paiement et de la caution !!!

Chapitre 2 : La course vélo

En cas de problème avant et pendant la course, l'équipe est tenue d'avertir immédiatement les organisateurs se trouvant dans le Village Course (sur la Place Verte).

2.1. Contrôle technique

Chaque vélo inscrit devra se rendre au contrôle technique, afin que les organisateurs puissent contrôler la bonne application des exigences techniques qui se trouvent décrites ci-dessous.

2.2. Dispositions techniques

- Tous les vélos inscrits, y compris les vélos « folkloriques » doivent répondre aux **normes de sécurité** prescrites par le Code de la Route (catadioptrés, sonnettes, freins, etc.).
- Chaque vélo devra être équipé d'un **porte-gourde** pour le transport de la puce de comptage.
- Les vélos devront impérativement **allumer leur phare à 18h00**. Cet éclairage doit obligatoirement être électrique sur piles (phare blanc ou jaune à l'avant et rouge à l'arrière).
- **Le diamètre des roues** avant et arrière ne peut excéder 750mm, grand Bi excepté.
- **La largeur minimale** requise pour les pneus est de 30mm.
- Le gabarit de chaque vélo doit respecter les normes maximales suivantes :
 - **Hauteur de selle** ⇒ 150 cm ;
 - **Largeur au sol** ⇒ 150cm ;
 - **Largeur** ⇒ 190cm ;
 - **Longueur totale** ⇒ 400cm ;
 - **Poids** ⇒ 75kg (une dérogation peut être accordée sur la base du système de freinage) ;
 - **Hauteur** ⇒ 200cm.

Soyez attentifs à ces dimensions, dictées par les impératifs du circuit !

- Pas de restriction sur **l'usage des cale-pieds** et/ou **les cintres**. (modifié le 25/09/2023)
- **Le port du casque de protection cycliste est obligatoire** pour les participants roulant sur un vélo pendant toute la durée de l'épreuve.
- **Chaque vélo sera obligatoirement** individualisé par une **plaque numérotée** fournie au contrôle technique par les organisateurs ; lors du contrôle technique, on effectuera le collessonnage de cette plaque qui devra être fixée solidement **à l'avant du vélo** de manière à être toujours visible. En cas de bris accidentel (et accidentel uniquement) des collessons, le vélo doit être présenté immédiatement aux organisateurs responsables du Village Course afin d'être recollessonné. Pour ne pas perdre de temps, les équipes inscrites peuvent avoir **2 vélos de rechange** et donc un **maximum de 3 vélos par équipe**. Chaque vélo devra également passer par le contrôle technique le **jour de la course entre 7h00 et 9h00** et doit donc répondre à toutes les dispositions demandées. **La plaque sera délivrée seulement après le passage au contrôle technique**. En cas d'accident et donc de changement de vélo, n'oubliez pas de changer votre puce également.

- Le système de comptage est entièrement automatisé. Pour se faire, chaque vélo sera individualisé par une **puce électronique** fournie par les organisateurs. Cette puce est indispensable durant toute la durée de la course pour permettre le comptage aux postes de contrôle. Cette dernière sera mise à disposition dans une gourde afin que celle-ci serve de **relais**. En cas de quelconque problème avec cette puce, le vélo doit être présenté immédiatement au stand info course, au Village Course.

Chaque équipe est responsable de sa puce électronique à partir de sa distribution jusqu'à sa reprise après la course par les organisateurs. **La récupération des puces électroniques se fera après la course auprès des responsables du Village Course, le samedi 14 octobre pour 22h30 au plus tard.** Assurez-vous lors de la remise que les organisateurs ont bien noté le nom de votre équipe. La non-remise de la puce entraînera une perte de caution de 150 euros.

Afin d'éviter toute forme de fraude pendant la course, un contrôle sévère de la conformité du vélo (cf. dispositions techniques) pourra être effectué durant toute la durée des 12 Heures vélo. Tout manquement à l'un de ces articles entraînera la rétention de tout ou d'une partie de la caution ou la mise hors course immédiate de l'équipe, sur appréciation des organisateurs en accord avec les responsables course. Le chapitre 6 vous explique comment et pour quelles raisons les organisateurs peuvent vous pénaliser financièrement.

Chaque équipe est tenue d'avoir son propre matériel de réparation. De plus, du matériel sera disponible (à prix coûtant) au stand réparation vélo prévu à cet effet dans le Village Course.

2.3. Classement

Pour cette édition 2023, le contrôle technique aura lieu au Village Course le **samedi 14 octobre entre 7h00 et 9h00.**

Au terme de l'épreuve, 5 catégories seront récompensés :

- Les 3 équipes ayant effectués le plus grand nombre de tours (catégorie course).
- Par les capitaines d'équipe (50%) et par vote du jury (50%), le prix du plus beau vélo (catégorie folklorique).
- Par vote du jury, le prix du fair-play.
- Par vote du jury, le prix de l'équipe qui aura mis le plus d'ambiance.
- Par mesure sonore à l'aide d'un décibelmètre, les 2 équipes qui feront le plus de bruit sur la scène au début de l'épreuve.

2.4. Le circuit

Le circuit d'une **longueur de 1,180km** a été tracé dans l'hypercentre de la Ville et comprend des passages dit « à risque », c'est pourquoi des signaleurs seront présents sur tout le parcours. Si un coureur ou une équipe ne respectent pas les directives des signaleurs, ceux-ci s'exposent à un retrait de caution ou à la disqualification de leur équipe, à l'appréciation des organisateurs.

Les rues empruntées lors de l'épreuve seront les suivantes et dans cet ordre :

Départ Place Verte => Rue Saint-Mengold => Rue des Esses => Rue des Sœurs Grises => Rue des Brasseurs => Grand Place => Rue En Mounie => Avenue des Ardennes (piste cyclable) => Rue des Rôtisseurs => Rue de l'Image => Rue des Coucous => Rue l'Apleit => Rue des Augustins => Rue Delloye Matthieu => Rue de la Résistance => Rue Vankeerberghen => Arrivée Place Verte.

2.5. Réclamations

Toutes les réclamations concernant la course (classement, tricheries,...) sont à adresser exclusivement à un des deux responsables de course présents dans le Village Course. Les responsables course sont les seuls habilités à trancher les éventuels litiges découlant des réclamations, et ce, sur consultation éventuelle des autres organisateurs.

2.6. Catégorie Folklorique

Le caractère suffisamment folklorique du vélo sera apprécié lors du contrôle technique par les organisateurs. Un vélo peut ne pas être accepté dans cette catégorie si son aspect folklorique n'est pas suffisamment marqué.

Un vélo folklorique qui aurait perdu son caractère folklorique pendant la course se verra être repris dans la catégorie course uniquement.

Pour cette édition 2023, deux vélos assemblés ne seront pas acceptés.

Concernant la cotation des vélos folkloriques, ils sont soumis aux votes des capitaines d'équipe et aux votes du jury qui seront comptabilisés de la même valeur, soit 50 % chacun.

Les **critères de cotation du jury** sont les suivants :

- Originalité
- Esthétique
- Ingéniosité
- Détails du vélo

2.7. Catégorie Course

Sauf exception accordée par les organisateurs, les équipes des vélos courses seront regroupées dans le « Village Course », situé sur la Place Verte.

Les vélos électriques sont **totalelement prohibés**.

Pour plus d'informations, lire le chapitre 1 et les sections 2.1 & 2.2 du présent règlement.

Chapitre 3 : Postes de sécurité

3.1. Présence et consignes aux postes de sécurités

Toute équipe doit assurer **des permanences aux postes de sécurité** dont le lieu et la durée seront fixés par les organisateurs et vous seront envoyés par mail dans le courant de la semaine du 2 octobre 2023. Le capitaine d'équipe est civilement responsable de la bonne tenue de ce poste, une convention sera signée lors de l'inscription le jour de l'événement.

Cette permanence consiste à assurer la bonne circulation des vélos et des piétons aux endroits prévus à cet effet et dans leurs environs immédiats, ainsi qu'à faciliter le passage des véhicules de secours. Elle est assurée par **minimum 1 personnes**, un membre d'équipe et/ou un signaleur permanent. Plus si la gestion du poste de sécurité le nécessite. Ces personnes devront, au début de leur permanence, prendre connaissance des consignes de sécurité propres à leur poste. Celles-ci vous auront été distribuées avec le lieu et la durée de votre poste sécu et seront également accrochées à la barrière nadar du dit poste.

La permanence à assurer dure normalement environ trois heures. **Après cette période, l'équipe en place ne peut quitter son poste que quand la relève est opérationnelle**, c'est-à-dire que la personne de relève est présent, **SOBRE** et a pris connaissance des consignes propres au poste de sécurité concerné. Une personne se présentant saoule à son poste se verra immédiatement sanctionnée par le retrait de la caution « poste de sécurité » de son équipe.

Au cas où l'équipe remplaçante ne se présenterait pas à temps au lieu désigné, l'équipe en place peut tenter de joindre l'organisation par téléphone (le numéro des responsables figurera au poste), le cas échéant elle est tenue de ne pas quitter son poste sans avoir prévenu au préalable un membre de l'équipe sécurité de l'organisation et d'avoir obtenu son accord. L'organisation dépêchera sur place une équipe de remplacement et remettra alors un visa équivalent au bon de reprise du poste. Tout manquement à cet alinéa sera sanctionné par le retrait de la caution « poste de sécurité » sur le montant de la caution globale.

Ces postes de sécurité doivent être activement assurés pour éviter tout accident entre un cycliste arrivant à vive allure et un piéton ! Si un accident se produit devant un poste de sécurité, l'équipe assurant le poste perdra sa caution « poste de sécurité ».

C'est pourquoi il est très important que chaque responsable ait compris qui (véhicules/piétons) il peut laisser passer et où (centraliser le passage à un endroit).

3.2. Procédure en cas d'accident

En cas d'accident, les responsables du poste de sécurité le plus proche sont tenus de prendre les premières dispositions qui s'imposent :

- **Éviter un sur-accident,**
- **Avertir un membre de l'équipe sécurité de l'organisation ou un signaleur qui relaiera l'information via radio vers le QG,**

- **Appeler directement les organisateurs au numéro du QG qui vous sera communiqué lors du briefing des capitaines** (dont le lieu précis sera communiqué prochainement, **via le mail du capitaine d'équipe**).

3.3. Matériel de sécurité

Le set de sécurité est composé de :

- deux vestes de sécurité (sous réserve) ou bandes réfléchissantes,
- un sifflet

Ce matériel est garanti par une caution de 35€ (comprise dans la caution globale).

Pour la première équipe de sécurité, le matériel est à prendre lors du briefing obligatoire des capitaines. De plus, elle doit se trouver à son poste sécu avant le départ de la course (c'est-à-dire, à 9h30 le samedi 14 octobre).

Le set de sécurité doit être transmis par l'équipe en poste à l'équipe de relève lors des tournantes au poste SÉCU. Chaque équipe doit arriver à son poste **10 minutes avant le début de sa permanence**. La responsabilité (et donc la caution) est automatiquement transférée d'une équipe à l'autre. Tout problème lors du passage des permanences et des sets de sécurité (incomplet, hors service,...) doit immédiatement être mentionné aux organisateurs circulant sur le parcours. Dans le cas contraire, c'est l'équipe en place qui sera tenue pour responsable de tout problème (perte,...) de matériel.

À la fin de la course, pour tous les postes SÉCU, les dernières équipes présentes aux postes sont tenues de **rapporter le set de sécurité aux organisateurs au Village Course avant 23h00**, sous peine de retrait de la caution « set de sécurité ». Pour être certain que l'équipe ait bien ramené le set de sécurité, une feuille sera à signer à ce moment-là.

3.4. Contrôle par les organisateurs

Les organisateurs vérifieront régulièrement si le poste SÉCU est effectivement assuré par l'équipe prévue. Les équipes qui tiennent un poste de sécurité devront se trouver précisément à l'endroit indiqué lors de l'inscription.

En cas de non-respect de la tenue du poste SÉCU, les organisateurs retireront 90€ sur la caution. Un manquement grave (état d'ébriété avancé,...) ou répété de nature à mettre en danger les coureurs ou piétons pourra être sanctionné plus durement, à l'appréciation de l'équipe organisatrice.

Afin d'éviter toute équivoque quant au fonctionnement des permanences au poste de sécurité, **les capitaines d'équipe devront être présents au briefing qui se déroulera le mercredi 4 octobre à 18h00. Le lieu précis seront communiqués prochainement, via le mail du capitaine.**

N'oubliez donc pas de bien relever vos boîtes mails. Ce briefing étant très important, nous vous demandons d'arriver à l'heure exacte qui vous sera communiquée.

La présence à ce briefing est obligatoire et attestée par la signature du capitaine d'équipe sur la liste « présence briefing » du responsable QG.

Chapitre 4 : Spécial Village Course

Les équipes présentes dans le village auront à leur disposition des chaises et des tables pour la durée des 12H. Ce matériel sera fourni gratuitement et à réserver lors de l'inscription.

Chaque équipe devra **obligatoirement** fournir et installer une tonnelle de 3x3 mètres sur son emplacement.

Le samedi, les équipes devront venir chercher leur matériel disponible au stand « magasin » qui se trouvera sur la Place Verte entre 7h00 et 8h00. Les emplacements devront impérativement être montés pour 9h00, heure à laquelle les forces de l'ordre, les services incendie et les organisateurs effectueront le tour de prévention pour s'assurer que les consignes de sécurité ont bien été respectées.

Soyez prêts : l'organisation sera intransigeante quant à la ponctualité !

Dans la soirée à partir de 22h00, un contrôleur passera juger l'état de l'emplacement. Les équipes ne seront autorisées à démonter leur emplacement qu'à la fin de la course et uniquement après avoir obtenu le visa (cachet) du contrôleur. Le matériel emprunté devra être ramené à l'endroit où il avait été retiré, pour le samedi 23h00 au plus tard.

Assurez-vous d'avoir signé le document qui prouve que vous avez bien tout ramené.

A la fin de l'événement, toutes les équipes sont priées de mettre leurs ordures dans un sac poubelle, de bien fermer celui-ci et de le mettre dans le "point poubelle" (dans la cour de la Maison Nokin). Avant votre départ, votre emplacement DOIT être vérifié par un membre de l'organisation. C'est-à-dire qu'au moins un membre de l'équipe doit être présent pour vous demander de mettre en ordre les éventuels remarques. Les emplacements qui n'auront pas pu être vérifié avec un membre de l'équipe se verront directement sanctionnés par un retrait de caution "propreté".

Durant toute la durée de l'évènement, les **chiens sont interdits** dans les paddocks du Village Course. Toutes formes de **substances alcoolisées et illicites** sont également **prohibées** ainsi que toutes **enceintes sonorisées**. Tout comportement contraire à l'esprit sportif du Village Course (Sportif et convivial) se verra aussi réprimandé. En cas de non-respect de ces règles, les organisateurs se réservent le droit de retirer en partie ou en totalité la caution voir d'exclure les auteurs de troubles.

Chapitre 5 : Sponsoring et publicité

Tous les sponsors doivent être mentionnés et acceptés par les organisateurs au plus tard au moment des inscriptions.

De plus, les sponsors et publicités font l'objet de règles strictes :

- Leur visibilité doit être limitée. Ainsi, seules les banderoles sont autorisées (toute publicité gonflable ou autre est strictement interdite) ;
- Toute publicité est totalement interdite en dehors de l'espace octroyé aux participants ;
- En ce qui concerne les sponsors de bière, d'alcool ou de boissons énergisantes, les publicités (banderoles) ne pourront se situer qu'à l'intérieur des emplacements ;

La seule exception à ces règles sera la présence de sponsors ou publicités sur les tenues vestimentaires des participants.

Chapitre 6 : Sanctions et cautions

6.1. La course vélo

Pour tout problème technique (déficiência du système de freinage, éclairages insuffisants, absence du casque pourtant obligatoire,...), un avertissement et/ou des sanctions en tours seront infligées par les directeurs de course en fonction de la gravité de l'infraction. Après un avertissement, l'équipe est tenue d'intervenir dans le même tour pour y remédier (à son stand ou au stand de réparation). Sans cela, les responsables course prendront unilatéralement les sanctions requises. Celles-ci pouvant aller jusqu'à la mise hors-course.

La mise hors-course, décidée par les organisateurs, sera notifiée par les responsables course au capitaine de l'équipe intéressée. La mise hors-course entraîne ipso facto la perte de tout ou partie (sur décision des organisateurs) des cautions engagées et l'obligation de nettoyer et de quitter au plus tôt l'emplacement octroyé par les organisateurs.

6.2. Les cautions

Nous différencions ici les cautions demandées aux équipes par catégorie. Le montant total de la cautions pour toutes les équipes est de 150€.

Les différentes catégories de caution :

- 1. Caution « régularité » :** 50 € prélevés si le directeur de course juge que le vélo n'a pas suffisamment roulé pendant les 12 heures de course. Les vélos doivent en effet rouler de façon continue sauf en cas de réparation. L'équipe devra informer le directeur de course dans ce cas. C'est également le directeur de course qui jugera si oui ou non un vélo est irréparable. Tout vélo perdu, détruit ou volé est à signaler directement aux organisateurs présents au Village Course sous peine de retrait de la caution régularité.
- 2. Caution « course » :** 50 € prélevés si l'équipe n'a pas respecté les consignes de sécurité quant à la course, tel que :
 - le port du casque pour les vélos course,
 - l'utilisation des phares électriques sur piles,
 - chaque tour a été effectué par un et un seul cycliste pour la catégorie course,
 - ...
- 3. Caution « comptage » :** 150€ prélevés si la puce électronique ne nous revient pas à temps et en bon état.
- 4. Caution « set de sécurité » :** une somme allant jusqu'à 35€ est gardée sur la caution totale suivant la valeur des objets perdus ou détériorés.
- 5. Caution « poste de sécurité » :** une somme allant jusqu'à 100€ sera prélevée en fonction de la bonne tenue du poste de contrôlé par les organisateurs. Au cas où l'équipe en place

assureraient une double permanence pour pallier l'absence de l'équipe de relève, la caution de l'équipe défaillante lui sera attribuée en partie.

6. **Caution « propreté »** : une somme de 150€ sera retenue sur la caution en fonction de l'avis du vérificateur de la propreté sur l'emplacement à la fin de l'évènement.
7. **Caution « matériel »** : une somme allant jusqu'à 100€ pourra être retenue en cas de dégradation de matériel (chaises, tables,...). Si les dégâts sont plus importants, une somme supérieure pourra être exigée.

Chapitre 7 : Assurances

L'organisation est pourvue d'une assurance en responsabilité civile « organisateurs ». Celle-ci couvre la responsabilité du fait de l'organisation.

Les concurrents qui ne seraient pas couverts par une assurance individuelle ou collective couvrant les accidents corporels ou matériels et qui désirent bénéficier de cette couverture, sont vivement invités à contracter eux-mêmes une assurance auprès d'une société ad hoc.